Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

N° de dossier : 2800-139
(TD R479)

POSTE

(ÉTUDE DU CSARS 2008-01)

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
Le 29 juin 2009

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 2

2 OBJECTIF 4

3 MÉTHODE ET PORTÉE 5

4 MILIEU DE TRAVAIL AU POSTE DE 6

4.1 Activités de liaison traditionnelles 6

..... 8
..... 9

5 LIAISON TRADITIONNELLE 11

..... 11
..... 12
..... 12

6 INTERACTION AVEC DES FONCTIONNAIRES CANADIENS À L'ÉTRANGER.... 15

6.1 Citoyenneté et Immigration Canada 15
6.2 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 16
6.2.1 Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale 16

7 COMMUNICATION AU POSTE 19

..... 19
..... 19
..... 21

8 CONCLUSION 22

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS 23

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS 24

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1 INTRODUCTION

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS, ou le Service) est présent dans le monde entier. Les emplacements des postes du SCRS, à l'exception de trois – soit ceux de Londres, de Paris et de Washington –, sont classifiés. Au fil des années, ces postes ont eu comme fonctions principales d'assurer la liaison avec les partenaires étrangers du Service et de mener des activités de filtrage en matière d'immigration et de sécurité.

Chaque année, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) examine les activités d'un poste du SCRS. Cette année, le Comité a examiné le poste qui est responsable de la gestion accords étrangers dans les pays [1]. le poste particulièrement important compte tenu de la relation étroite entre le Service et ses alliés, surtout Cette relation étroite est le fruit de divers facteurs, dont le respect des traditions démocratiques et de la diversité culturelle. De plus, ces pays présentent des similitudes avec le Canada quant à leurs perceptions sur ce qui constitue la menace la plus grave pour leur sécurité, c'est-à-dire le terrorisme inspiré par al-Qaïda.

Tel qu'on pourrait s'y attendre, il y a une grande coopération et un échange notable de renseignements entre le Service et les organismes dont assume la responsabilité.

[1] Aux termes de l'article 17 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, le Service peut, avec l'approbation du ministre de la Sécurité publique, conclure des ententes ou, d'une façon générale, coopérer avec le gouvernement d'un État étranger ou l'une de ses institutions.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

2 OBJECTIF

Le principal objectif de cet examen est de mieux comprendre la façon dont ont changé les rôles et les responsabilités des postes du SCRS en général, et tout particulièrement du poste .

L'objectif secondaire de cet examen est d'étudier la relation qu'entretient le Service avec d'autres organismes canadiens qui travaillent avec le poste . À mesure que son rôle deviendra plus actif à l'échelle internationale, le Service devra travailler efficacement non seulement avec ses homologues étrangers, mais aussi avec d'autres organismes fédéraux.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3 MÉTHODE ET PORTÉE

Dans le cadre de cet examen, le CSARS a étudié divers documents, y compris des messages opérationnels et des courriels entre l'Administration centrale (AC) du SCRS et le poste ainsi que des correspondances internes et des documents de planification du Service faisant référence au poste . Le Comité a également étudié les profils du poste et les évaluations de l'Agence, de même que des fichiers « Coopération avec » concernant les organismes étrangers sous la responsabilité du poste.

Le directeur exécutif du Comité et un analyste principal de la recherche ont effectué une visite sur place en mars 2009, au cours de laquelle des réunions ont eu lieu avec le personnel du poste ainsi qu'avec des représentants de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)[2]. Le CSARS a également rencontré des représentants du poste et de la Direction générale de la région internationale à Ottawa.

La période visée par l'examen s'est échelonnée du 1er avril 2006 au 31 décembre 2007.

[2] Le CSARS avait également demandé à rencontrer des représentants de la Gendarmerie royale du Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et du Centre de la sécurité des télécommunications lors de la visite sur place. Toutefois, vu les exigences opérationnelles de la mission, ces rencontres n'ont pas eu lieu.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

4 MILIEU DE TRAVAIL AU POSTE DE

Les employés du Service en voie d'être affectés à l'étranger suivent un cours préparatoire à l'Administration centrale; ce cours est modifié régulièrement, étant donné la nature changeante du travail effectué aux postes.

Comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit d'assumer de nouvelles responsabilités, une grande partie de l'apprentissage se fait en cours d'emploi, au poste .

En ce qui concerne la répartition de la charge de travail au poste le chef du poste est responsable de l'établissement de relations et des questions organisationnelles, responsable des dossiers d'immigration en lien avec s'acquitte des tâches administratives. Malgré les responsabilités particulières de chacun, les activités sont menées avec grande fluidité au poste,

4.1 Activités de liaison traditionnelles

La Direction générale de la région internationale fait part à chaque poste d'exigences précises établies en fonction des priorités définies dans ses plans annuels. Ces exigences décrivent ce que chaque poste est censé fournir en matière de renseignement, de liaison et de filtrage de sécurité.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Le poste entretient des contacts réguliers avec les représentants des organismes dont il est responsable.

la majeure partie du travail est encore consacrée à la liaison avec les organismes partenaires. Cette liaison est le fondement sur lequel reposent les relations fructueuses. À de nombreuses reprises, après avoir participé à des discussions préliminaires, le poste a animé des réunions entre le Service et un organisme partenaire.

Un aspect important de la fonction de liaison est la gestion des relations du Service avec les organismes partenaires. Aux postes où il existe une coopération étroite entre le Service et les organismes étrangers, comme c'est le cas du poste –, il s'agit là d'une tâche de vaste ampleur.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

En ce qui concerne la gestion des relations du Service avec des organismes étrangers, la meilleure contribution ne consiste parfois qu'à s'employer à comprendre l'importance d'une question ou d'un événement particulier.

Le poste mène aussi des démarches de collaboration au niveau organisationnel, lorsqu'il s'agit de prendre connaissance des initiatives et des programmes entrepris par les organismes partenaires.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

5 LIAISON TRADITIONNELLE

Au cours des dernières années, le SCRS a souligné la nécessité d'accroître les capacités du Canada en matière de renseignement extérieur.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

6 INTERACTION AVEC DES FONCTIONNAIRES CANADIENS À L'ÉTRANGER

Quinze ministères et organismes du gouvernement du Canada travaillent à (la mission). De façon générale, le poste a une bonne relation avec tous ses partenaires de mission.

Deux des partenariats du Service – avec Citoyenneté et Immigration Canada et avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international – sont de première importance et méritent un examen plus approfondi.

6.1 Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada est le partenaire canadien le plus important du poste avec personnes travaillant à la mission. La mission est le centre régional de traitement pour les visas de résident permanent

L'an dernier, les représentants de CIC à la mission ont traité environ demandes de visa, Le poste estime qu'environ de sa charge de travail est liée aux dossiers d'immigration[36].

Tandis que les vérifications des antécédents constituent une collaboration formelle, il y a aussi bien des démarches de collaboration non officielles. Par exemple, le Service donne des séances d'information aux employés de CIC afin d'expliquer en quoi il peut apporter une aide utile pendant le processus de traitement des demandes.

34

Visite du CSARS au poste mars 2009.

36 Le poste ne considère pas que les dossiers d'immigration nuisent aux efforts qu'il déploie pour s'acquitter de ses autres responsabilités. Cela dit, au cours de l'exercice 2007-2008, le Service a envoyé un agent en affectation temporaire à pour aider à gérer les dossiers d'immigration. Visite du CSARS au poste mars 2009.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Pour le SCRS, il est important que les employés de CIC sachent qu'ils peuvent recourir à son aide, de manière informelle, pour déterminer s'il faut acheminer officiellement le dossier à une autre entité lorsqu'ils ont des incertitudes à l'égard d'un demandeur. L'an dernier, les représentants de CIC à la mission ont demandé au poste d'examiner rapidement des dossiers qui avaient déjà été traités afin de s'assurer que les bonnes décisions avaient été prises. L'agent du SCRS qui a examiné les dossiers s'est dit d'accord avec les décisions de CIC. On estime que l'exercice s'est révélé utile puisqu'il a montré que le Service et CIC ont des raisonnements semblables lorsqu'il s'agit de cerner des menaces potentielles[37].

6.2 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Le chef de mission, qui est le représentant du MAECI à l'étranger, est responsable de la gestion et de la direction de la mission ainsi que des activités des partenaires canadiens qui y sont établis. Dans le protocole d'entente (PE) entre le SCRS et le MAECI, on fait mention du chef de poste

6.2.1 Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale

Depuis 2002, le MAECI déploie des agents du Programme d'établissement de rapports sur la sécurité mondiale à l'étranger afin qu'ils recueillent des renseignements liés à la sécurité pour les besoins des responsables de la politique étrangère et du renseignement au Canada.

[37] Visite du CSARS au poste mars 2009.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

il y a des discussions officielles à l'AC concernant les rapports entre le SCRS et le MAECI à l'étranger.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Le Service s'attend à conclure avec le MAECI un PE qui comprendra des lignes directrices claires sur les rapports de consultation qu'il entretient avec ce ministère au poste d'Ottawa et aux postes à l'étranger

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

7 COMMUNICATION AU POSTE

Afin de gérer les relations étrangères du Service d'une manière bénéfique pour toutes les parties, le poste doit établir des méthodes efficaces pour l'échange d'information à l'interne ainsi qu'avec les organismes partenaires. Dans cette section, on examine les méthodes d'échange d'information de même que les difficultés en matière de communication rencontrées au poste.

7.1 Communication entre le poste et l'AC du SCRS

7.2 Flux d'information

Il est important que le poste soit au courant de tous les échanges opérationnels entre le Service et les organismes dont il est responsable, ainsi que de tous les faits nouveaux à cet égard.

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

7.3 Communication avec les partenaires étrangers

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

8 CONCLUSION

Au cours des dernières années, puisque le Service s'est engagé dans de plus en plus d'activités à l'étranger, les postes ont outrepassé leur fonction traditionnelle consistant à assurer la liaison avec les partenaires étrangers et à effectuer le filtrage de l'immigration. Pour le poste la liaison demeure le principal pilier. Cela dit, le poste a adapté Le CSARS continuera de surveiller les activités du Service et des postes

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

RÉSUMÉ DES CONSTATATIONS

- Les difficultés en matière de communication au poste s'accompagnent d'inconvénients, mais n'empêchent pas le poste de faire son travail. (Section 7.3)

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019

Document released under the *Access to Information Act* / Document divulgué en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

•

Version AIPRP
Date : 25 mars 2019